Quartier des Rottes

Contrat urbain de cohésion sociale

2007-2009

Ville de Vendôme et Communauté du Pays de Vendôme

SOMMAIRE

-	Contextepage	: 3
-	Les perspectives et les enjeuxpage	e 4
-	Le diagnostic page	e 5
-	Le projetpage	e 10
-	Le programme d'actions page	e 13
-	Les engagements des signatairespag	e 14
-	Le pilotagepag	e 17
_	Le suivi et l'évaluation, la durée du contratpag	ge 1

contexte

Une volonté constante d'anticiper et de corriger les difficultés urbaines et sociales à l'échelle de la ville et de son agglomération.

Pôle d'emplois et de services, Vendôme assume longtemps, seule, toutes les charges de centralité à l'échelle de son agglomération, voire de l'arrondissement, soutenant par son rayonnement la croissance de son bassin de vie.

Cette situation, supportable pendant les années de forte croissance, devient une source de tensions dès 1975 avec le ralentissement de l'économie et les crises traversées par l'industrie locale. La ville centre se retrouve alors au cœur des questions sociales avec 90% des logements sociaux de l'agglomération regroupés sur son territoire, un accroissement sans précédent du nombre de demandeurs d'emplois, le vieillissement de la population et sa décroissance.

Avec la Communauté de communes du pays de Vendôme, créée en 1993. la Ville, porteuse de la démarche intercommunale avec la commune voisine de Saint-Ouen, exprime la ferme volonté de favoriser un développement durable, cohérent et plus harmonieux de l'agglomération.

En 13 ans, la liaison TGV et la forte mobilisation locale réussissent à dynamiser le vendômois grâce à un apport de population nouvelle et une vitalité économique retrouvée, principalement marquée par le développement des entreprises existantes et la création assez récente de centres de recherche et développement.

Le volontarisme des politiques publiques permet d'engager l'agglomération sur la voie d'un rééquilibrage en matière économique (création de zones d'activités intercommunales et instauration de la taxe professionnelle unique), d'offre de logements (élaboration d'un PLH et gestion intercommunale de l'attribution des logements sociaux), de commerces (mise en œuvre d'une opération urbaine de développement du commerce et de l'artisanat, puis d'une opération cœur de pays), de services publics (création d'un centre intercommunal d'action sociale et mise en place d'un plan local d'insertion par l'activité économique) et d'aménagement de l'espace (élaboration d'un schéma de cohérence territoriale).

Au cours de cette période, une attention soutenue est portée à l'aménagement et à la revitalisation du quartier d'habitat collectif des Rottes où les premiers symptômes d'une lente marginalisation sont mis en évidence à fin des années 80. Aux premières réalisations engagées en 1988, succède l'opération « Développement social urbain » de 1990 à 1993, puis une convention de quartier avec la Région de 1994 à 1998.

Ces dix années d'efforts permettent, en partenariat avec les bailleurs sociaux, les acteurs socio-économiques et le secteur associatif, de requalifier ce quartier sur les plans social et urbain, de le réinscrire dans le développement de la ville et de son agglomération.

Les perspectives et les enjeux

Aujourd'hui pourtant, face à une offre d'habitat social plus attractive à Vendôme comme dans les communes périurbaines et au dynamisme du marché du logement, l'ensemble résidentiel de 1400 logements HLM anciens du quartier des Rottes, classé en zone urbaine sensible, présente de nouveau des signes de fragilité socio-économiques : apparition de logements vacants, paupérisation de la population dans certains secteurs, difficultés accrues dans les écoles.

Ce n'est donc qu'au prix d'une requalification et d'une rénovation des immeubles et de leur environnement, d'une redynamisation de la vie sociale et d'un accompagnement des populations les plus fragiles que ces phénomènes pourront être enrayés et qu'il sera possible de conserver au quartier des Rottes ce qui a toujours été sa principale force : sa mixité sociale.

Le suivi et l'attention particulière qui doivent être apportés à ce territoire urbain ont conduit la municipalité de Vendôme à envisager que celui-ci soit retenu dans le nouveau dispositif de mise en œuvre de la politique de la ville.

Cette démarche se traduit au travers de contrats urbains de cohésion sociale -dits CUCS- qui se déclinent, en fonction de l'importance et de la nature des difficultés rencontrées dans les villes, en trois niveaux de priorité.

Le niveau 3, de moindre intensité, correspond à la situation du quartier des Rottes qui implique d'exercer une vigilance particulière à son égard, dans le cadre d'une réflexion partenariale faisant intervenir les différents acteurs, institutionnels ou associatifs, en concertation avec les habitants concernés.

L'objet du présent contrat vise à mieux coordonner, prioritairement, les moyens de droit commun complétés, le cas échéant, de moyens plus spécifiques, mobilisés afin d'améliorer les conditions de vie dans le quartier précité, au sein de son environnement tant communal qu'intercommunal.

Le présent contrat a pour objectif principal de formaliser cette volonté partagée.

Il comporte ci-après un premier diagnostic, élaboré par la Ville, susceptible d'être complété et ajusté en fonction des éléments de connaissance disponibles, des actions mises en œuvre et des indicateurs retenus.

Il fait ensuite état des orientations considérées comme prioritaires par la Ville et la Communauté

L'ensemble des actions menées, à prolonger ou à mettre en place, ont vocation à contribuer à favoriser l'intégration de la population et à développer le lien social, à améliorer la vie quotidienne, à lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

Diagnostic

Le parc HLM de la ville : un rôle prépondérant à l'échelle de l'agglomération.

Le taux de logements HLM atteint en 1999 32% des résidences principales à Vendôme, témoignant des efforts importants réalisés par la collectivité pour répondre aux besoins en logement des populations aux ressources modestes.

Avec environ 2600 logements, le poids de ce parc, construit pour une large part avant 1970, reste prépondérant dans l'agglomération.

Globalement durant la période 1997-2003, les indicateurs de précarité indiquent que la situation sociale des occupants du parc social dans l'agglomération ne s'est pas fortement dégradée. Toutefois, c'est logiquement dans la ville centre que les ménages en difficulté se concentrent. Un quart des ménages occupant le parc de Vendôme dispose de très faibles ressources (inférieures à 30% des plafonds de ressources) et la part des familles monoparentales, situation fragile sans être forcément précaire, s'est fortement accrue (20%).

Le quartier Nord, une ville dans la ville.

Construit à environ 1,5 kilomètre au nord du centre historique de la ville, limité au nord par un coteau, au sud par une voie ferrée et une zone industrielle et commerciale, le quartier Nord accueille près d'un tiers des vendômois et se compose principalement d'un secteur d'habitat collectif et d'un secteur d'habitat pavillonnaire plus récent.

Lancée en 1958 pour faire face aux immenses besoins en logement de la population, l'édification des Rottes surprend par sa rapidité. En 1962, 1000 logements collectifs sont construits ; en 1968, 5000 habitants y résident ; ils sont plus de 7000 en 1975.

Comme à l'échelle de la ville, 1975 marque l'arrêt de la croissance du quartier, suivi quelques années plus tard par l'apparition des premiers signes d'une dépréciation du secteur locatif.

Plutôt bien équipé, relié au centre par le transport collectif, le quartier des Rottes classé en Zone urbaine sensible, d'abord peuplé d'actifs, principalement des ouvriers vendômois ou d'origine étrangère recrutés par les entreprises locales, est aujourd'hui, plus que d'autres, marqué par les difficultés économiques et sociales de sa population.

Les caractéristiques socio-démographiques du quartier en ZUS s'écartent de la moyenne Vendômoise

<u>Une diminution de la population en partie imputable à la désaffection pour ce quartier</u> Entre 1990 et 1999, la population du quartier diminue de 8 %, passant de 3405 habitants à 3134, alors que la population de la ville enregistre une très légère hausse (+1%). Les Rottes représentent 17,7% de la population vendômoise en 1999. Le taux de ménages d'une personne est en augmentation (37,9%) et se situe en 1999 2 points au-dessus du taux communal (35,3%). Le taux d'occupation des logements (2,27) est logiquement en diminution

mais demeure légèrement supérieur au taux communal (2,17). Ce taux rapporté à la structure du parc social qui offre plus de 40% de logements de plus de 4 pièces indique une nette sous-occupation des logements.

Vieillissement naturel des ménages, présence de familles monoparentales et départ des familles qui le peuvent au profit des nouveaux programmes de logements sociaux se conjuguent comme autant de facteurs influant sur le peuplement du quartier.

Le taux d'étrangers est quasi stable (18,6% de la population du quartier) alors qu'il diminue à l'échelle de la ville où il ne représente plus en 1999 que 6,6% de la population totale.

La forte présence d'une population immigrée, étrangère ou d'origine étrangère, venue de Turquie principalement, est l'une des caractéristiques de ce quartier. Si l'entraide familiale, au sein de cette communauté hétérogène, a longtemps permis de faire face aux difficultés économiques, ces populations ne sont plus épargnées. La question de l'intégration sociale et professionnelle de cette 3ème génération de jeunes, pour la plupart français, se pose de nouveau avec acuité.

Une précarité sociale plus marquée

En 2004, le taux de bénéficiaires du RMI est de 15,3% de la population dans le quartier, 10,7% à l'échelle de la ville. 35,6% des Rmistes de la ville résident dans le quartier des Rottes.

La part des ménages imposés dans le quartier n'est que de 35,3% en 2002, un taux à comparer à celui de la ville qui est de 57, 9%.

Le revenu médian dans le quartier des Rottes, par unité de consommation, s'établit à 773, 3 euros mensuels en 2002. Cette valeur est près de 2 fois supérieure pour la ville (1226,9 euros).

Il y a une nette surreprésentation des allocataires de la CAF dans le quartier (26% des allocataires de la ville). Parmi les 684 ménages allocataires dans le quartier en 2004, près de 1 sur 4 n'a déclaré que cette ressource (23,8%); ils ne sont plus que 18,8% à l'échelle de la ville.

Au total, 169 ménages (12,9%) sont bénéficiaires de l'un des trois minima sociaux (RMI, API, AAH°). Ce taux est de 7,8% à l'échelle de la ville.

Des jeunes en proie à de multiples difficultés

Avec plus d'un quart d'habitants de moins de 20 ans en 1999 (28,7%), le quartier demeure le plus jeune de la ville.

Le fort taux d'activité des moins des 15-24ans (50,2% en 1999 dans le quartier, 42,3% pour la ville) atteste d'une sortie plus rapide du système scolaire. En 2006, parmi les 178 jeunes résidant aux Rottes et suivis par la PAIO, 12% étaient de niveau VI (sortie avant la 3ème et 22,5% étaient de niveau Vbis (CEP ou SES)

Le taux de chômage des 15- 24 ans reste supérieur à celui de cette catégorie d'âge à l'échelle de la ville en 1999 et supérieur au taux de chômage constaté dans le quartier (22,7%). 43,4% des Rmistes du quartier ont moins de 30 ans. L'accès à un logement autonome est de ce fait extrêmement difficile. En 2006 sur les 178 jeunes du quartier suivis par la PAIO, seuls 28,6% habitaient leur propre logement et en proportion voisine, avaient un salaire.

	1990	1999
ZUS	21,3%	26,9%
Ville	16,3%	22,5%

Evolution du taux de chômage des 15-24 ans dans la ZUS et dans la ville.

Les difficultés signalées par les établissements scolaires sont en augmentation et alors que les faits de violence scolaire restaient jusque là assez rares, des signalements pour atteinte aux biens d'autrui, atteinte à la sécurité et atteinte aux biens sont plus régulièrement faits (15 signalements pour l'année 2004/2005 et autant de mesures disciplinaires dont 12 exclusions définitives des établissements de l'agglomération). Les établissements scolaires dans la ZUS relèvent des critères de l'éducation prioritaire (3ème niveau sur trois).

L'évolution de l'absentéisme scolaire est également une source d'inquiétudes en ce qu'elle augure de difficultés d'insertion certaines pour les jeunes ainsi en échec et pour ce qu'elle révèle des difficultés des parents à remplir leur rôle éducatif. Cette carence, soulignée par les acteurs socio- éducatifs, s'aggrave avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales dont le taux atteint 20% des familles logées dans le parc en 2005 et l'accroissement du nombre de familles en grande difficulté, françaises ou étrangères.

Le nombre des mineurs mis en cause pour des faits délictueux représente 23% des personnes interpellées en 2005 dans la circonscription de sécurité publique (35,2% en 2004), ce qui replace Vendôme dans la moyenne nationale de ce point de vue. L'incarcération de plusieurs jeunes multirécidivistes et le travail de prévention engagé sur le terrain expliquent cette évolution.

Un accès plus difficile à l'emploi

Le taux de chômage dans le quartier est passé de 13,8% en 1990 à 22,7% en 1999. Ces taux évoluaient respectivement de 9,9% à 13,9% pour la ville. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi du quartier sont des femmes.

	Nbre en 1990	Nbre en 1999	évolution 90/99	Nbre en en 2004
ZUS	230	337	+46,5%	374
Ville	803	1093	+36,1%	1303

Nombre de demandeurs d'emploi dans la ZUS et à l'échelle de la ville

57,4% des demandeurs d'emplois du quartier étaient inscrits en catégorie 1 en 2004 (54,6% à l'échelle de la ville), dont un peu plus d'un tiers depuis plus d'un an (Ce taux correspond quasiment aux taux de demandeurs non indemnisés).

35,1% des demandeurs de catégorie 1 étaient sortis du système scolaire avant la 3^{ème} (20,9% pour la ville).

Une pauvreté de la vie sociale liée à la faible participation des habitants

D'une façon générale les relations sociales peinent à se développer dans ce quartier. Le renouvellement de la population, les difficultés auxquelles est exposée une grande partie des ménages et la présence de familles étrangères font toujours obstacle à la communication et à la compréhension mutuelle entre les habitants. La plupart des familles vivent donc assez repliées sur elles-mêmes, voire dans un certain isolement et c'est souvent par des conflits de voisinage que s'expriment ces difficultés relationnelles.

La participation des habitants à la vie du quartier est faible et ne se manifeste vraiment qu'en de rares occasions comme « le printemps des Rottes » qui reste une fête de quartier populaire, mêlant toutes les populations et d'une autre manière le marché du dimanche matin qui depuis sa création est un lieu essentiel de brassage des populations à l'échelle du quartier, de la ville et de ses environs.

Plusieurs associations créées à l'initiative des habitants existent néanmoins. Avec le centre social de la CAF, elles agissent de manière continue en direction des familles et permettent malgré tout de maintenir dans ce quartier des liens et des lieux vivants. Leur action est soutenue sur le plan financier et logistique par la Ville qui reste également attentive à tous leurs projets.

Un parc de logements et des espaces et des équipements publics à adapter

53,8% du parc de logements sociaux de la ville est situé aux Rottes (1400 logements sur 2600 en 2005). 3 bailleurs sociaux se partagent la propriété de ce parc : L'OPAC de Loir-et-Cher, la SA d'HLM Loir-et-Cher Logements et la SA Jacques Gabriel.

La mise en place progressive d'antennes de gestion de proximité et pour certains le recours a la régie de quartier ont permis d'améliorer la prise en charge des réclamations des locataires et l'entretien de ce patrimoine qui représente, selon les organismes, de 5% à 7% de leur parc total.

Le taux de vacance de longue durée reste faible comparé à d'autres quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville (3,5% en 2005), mais l'apparition de la vacance dans ce quartier est un indicateur à prendre au sérieux compte tenu du poids de son parc social.

L'essentiel de ce parc social a été construit avant 1974 (14,7% après 1974).Il s'agit donc d'un parc ancien dont les normes d'habitabilité ne sont plus tout à fait en phase avec les aspirations actuelles. L'absence d'ascenseur rend ainsi les appartements du 4ème étage, en général le dernier niveau des immeubles, peu attractifs. De la même manière, la présence de chauffage au sol, la taille des pièces dans certains immeubles ou encore l'absence de balcons sont peu appréciées.

Si le niveau des loyers reste modéré compte tenu de l'ancienneté du parc et comparativement aux programmes sociaux neufs, le montant des quittances s'élève sous l'effet des charges locatives et en particulier de l'augmentation du coût de l'énergie, ces immeubles n'ayant bénéficié que de travaux ponctuels d'isolation.

A partir de 1989, les organismes HLM ont rétrocédé à la ville, à sa demande, l'ensemble des espaces verts du quartier. Leur entretien et leur aménagement est donc à la charge intégrale de la ville et n'est plus répercuté sur les charges locatives. Entre 1988 et 1998, de nombreux espaces ont été entièrement repensés et restructurés, creusant l'écart avec ceux qui n'ont bénéficié que de programmes d'entretien.

Un diagnostic réalisé récemment fait apparaître que si l'impression générale laissée par le quartier est plutôt agréable, de vastes espaces publics sont mal définis, sans véritable affectation et mal adaptés à des usages qui ont largement évolué. L'absence d'espaces de jeux est aussi soulignée dans certains secteurs après la dépose des équipements non conformes aux nouvelles normes.

L'un des principaux atouts du quartier est son niveau élevé d'équipement dont certains sont encore uniques à l'échelle de la ville, amenant de ce fait des échanges entre les populations des différents quartiers de la ville. C'est le cas par exemple de la crèche, de l'UPAS, du centre de secours principal, du lycée d'enseignement général etc.

Si certains de ces équipements sont récents, d'autres par contre, construits dans les années 60 nécessitent des travaux voire une redéfinition de leur rôle et en conséquence une restructuration plus ou moins importante du bâti. La crèche, le centre commercial des Rottes qui est un équipement privé et le centre culturel font partie de ceux-là.

Le projet

Requalifier et revaloriser le quartier des Rottes pour y maintenir une réelle mixité sociale.

La concentration du parc de logements sociaux anciens de l'agglomération dans ce quartier réduit la possibilité pour les familles résidentes dont les ressources sont modestes de s'inscrire dans un véritable parcours résidentiel. Cette situation, porteuse de déséquilibres, ne pourra être corrigée qu'à long terme pour ce qui concerne la diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération. La poursuite d'une politique de valorisation de ce quartier est la seule réponse immédiatement efficace pour éviter toute forme de marginalisation du quartier et pour y favoriser l'accueil et le maintien de populations non « captives ».

Il ne s'agit donc pas d'intervenir lourdement sur la structure urbaine des Rottes ou sur le parc social mais de veiller à ce que ce quartier offre durablement un niveau de qualité de vie et de services comparable à celui des autres quartiers de Vendôme.

Sur le plan social, l'attention et la vigilance se porteront sur les populations les plus fragiles ou confrontées à des difficultés spécifiques. Outre l'accompagnement individualisé, l'intervention proposée dans ce domaine s'attachera à prévenir l'aggravation des difficultés déjà mise en évidence, essentiellement par une meilleure coordination des acteurs présents et des dispositifs existants. Des actions nouvelles pourront cependant être envisagées pour encourager la participation des habitants à la vie sociale de leur quartier et développer la vie associative, pour améliorer la réussite scolaire et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Ce projet, qui sera conduit en partenariat avec les acteurs locaux, s'articule autour de quatre orientations prioritaires :

- -la requalification du cadre de vie : habitat, espaces publics, services et équipements publics
- -l'accompagnement des populations en difficulté d'insertion sociale et professionnelle
- -le renforcement des politiques de l'enfance et de la jeunesse
- -le développement de la vie sociale et associative

Sa mise en œuvre reposera sur la recherche d'une forte mobilisation des habitants.

La requalification du cadre de vie : habitat, espaces publics, services et équipements publics

La requalification du parc social s'attachera plus particulièrement à améliorer le niveau de confort et la qualité des services offerts à la population. La résidentialisation des espaces communs des immeubles sera examinée en lien avec l'aménagement de leurs abords pour favoriser les relations sociales.

Une politique active de recherche d'économies d'énergie sera engagée notamment pour compenser, au moins partiellement, les augmentations de loyer consécutives aux travaux d'amélioration. D'une manière générale la plus grande attention sera portée à la politique des loyers et aux ménages en situation d'impayés pour éviter d'aggraver les charges qui pèsent sur les familles.

A l'échelle de l'agglomération une réflexion sera engagée, dans le cadre d'un nouveau PLH, sur les conditions de production d'une offre de logements sociaux mieux adaptée à la demande des familles en grande difficulté.

Un programme d'aménagement des espaces publics sera conduit par la Ville avec le double objectif de mieux tenir compte des usages et de resserrer les liens de voisinage par des aménagements appropriés (espace de jeux et de convivialité, etc.). La propreté urbaine sera renforcée.

Les équipements publics sportifs, culturels, associatifs, de l'enfance ou encore administratifs bénéficieront de travaux d'adaptation et d'amélioration. Ces deux volets engageront des investissements importants. La Région Centre apportera son concours financier à la ville et à la Communauté aux opérations retenues dans la cadre du contrat « ville moyenne».

Enfin, une étude spécifique portera sur les possibilités d'évolution du centre commercial des Rottes dont le rôle d'équipement de proximité doit être préservé pour l'ensemble des habitants des Rottes.

L'accompagnement des populations en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

La présence permanente dans le quartier de structures institutionnelles (UPAS, Centre social CAF), d'équipes éducatives (Service de prévention spécialisée) et de structures associatives (régie de quartier, associations d'insertion) offre déjà des réponses de proximité aux habitants du quartier dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle. La Ville et la Communauté continueront à accompagner et à soutenir les initiatives portées dans ces domaines par les acteurs associatifs au travers de leurs dispositifs (PLIE) et services (CIAS).

Une évaluation des besoins des populations du quartier pourra être entreprise dans les domaines de la santé et de l'illettrisme, en concertation avec les intervenants locaux.

Une instance de concertation avec les communautés étrangères et des représentants des populations immigrées sera mise en place pour favoriser le dialogue et les échanges avec la Ville. Des actions spécifiques pourront être entreprises en direction de ces populations selon les besoins mis en évidence.

Le renforcement des politiques de l'enfance et de la jeunesse

Les politiques communautaires de l'enfance et de la jeunesse s'articulent depuis peu autour de trois pôles qui offrent aux habitants du territoire une large gamme de services et de prestations ciblés selon les âges des enfants ou des jeunes : structures d'accueil ou de loisirs, animations de quartier et accompagnement à la citoyenneté. Cette structuration nouvelle devrait permettre de soutenir davantage la tranche d'âge 18-30ans, en coordination avec les acteurs de la prévention, de la formation et de l'insertion professionnelle (PAIO, CIO...) notamment.

Parallèlement, la mise en place d'actions de soutien à la parentalité sera étudiée. Cette thématique, qui est l'une des thématiques prioritaires du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, devrait s'inscrire dans un programme local de prévention.

Sur le plan scolaire, l'apparition de difficultés plus importantes dans les établissements, justifie la réalisation d'un diagnostic partenarial visant à mesurer l'opportunité d'engager un programme de réussite éducative pour ce quartier. La mise en place, de manière coordonnée avec la CAF et les parents d'élèves, d'un réseau d'accompagnement scolaire visant plusieurs niveaux du primaire et du secondaire montre la nécessité d'un appui individualisé pour beaucoup de jeunes.

Le développement de la vie sociale et associative

L'accent dans ce domaine sera mis sur le développement d'animations nouvelles visant principalement à favoriser la participation des habitants du quartier et à renforcer les liens intergénérationnels. En 2007, une première manifestation aura lieu en ce sens dans le cadre du printemps des Rottes avec l'appui d'une troupe professionnelle de spectacle de rue.

Des actions de médiation sociale seront développées pour mieux prendre en charge les conflits de voisinage et favoriser l'expression des habitants.

La dynamique associative sera encouragée, notamment au travers de la recherche de personnes ressources susceptibles de favoriser l'engagement bénévoles et d'encourager les initiatives des habitants du quartier.

Le programme d'actions

Sur le fondement du présent contrat des actions seront définies de façon partenariale, en tenant compte des orientations précisées ci-avant qui s'inscrivent dans les champs prioritaires d'intervention de la politique de la ville :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative et l'aide à la parentalité,
- la santé.
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Elles seront mises en œuvre avec la volonté partagée de favoriser l'intégration et le lien entre les habitants, de contribuer à l'égalité des chances, d'améliorer la vie quotidienne, de lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

Leur concrétisation s'appuiera sur les intervenants déjà présents dans le quartier -associations, régie de quartier, personne référente en matière d'accueil et d'accompagnement des familles immigrées, centre social, centre culturel... et les acteurs institutionnels, mais pourra également mobiliser des dispositifs spécifiques prévus aux fins d'une plus grande cohésion sociale.

De manière non exhaustive, certains d'entre eux peuvent être cités comme autant de pistes de réflexion à explorer à l'appui du présent contrat :

- l'opération Ville-vie-vacances, ayant déjà donné lieu à des actions qui pourront être développées ;
- le Projet de Réussite Educative, véritable programme d'accompagnement d'enfants en difficulté, dont les différents volets d'application sont susceptibles de relever de plusieurs des thématiques prioritaires précitées ;
- le recours au service civil volontaire, destiné à valoriser des formes de volontariat de jeunes s'engageant dans une mission en faveur de la collectivité ;
- la mise en place de postes d'adultes-relais, au rôle de médiation sociale participant également à l'insertion des intervenants concernés...

Les actions mises en place devront s'accompagner de quelques indicateurs destinés à permettre d'apprécier leur suivi et leur pertinence, voire de les réorienter si nécessaire.

Les engagements des signataires

Le contrat urbain de cohésion sociale vise à prendre en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale que les actions menées au sein même du territoire concerné afin d'améliorer le cadre de vie et la situation des habitants. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs opérant sur ce territoire, quel que soit leur niveau d'intervention.

A cet effet, le recours aux moyens de droit commun en faveur du territoire urbain pris en compte au titre du présent contrat devra être considéré comme une priorité dans l'utilisation qui en sera décidée par les différents intervenants, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Des moyens spécifiques, indiqués ci-après, seront en outre mobilisés pour conduire des actions en relation avec les problématiques particulières du quartier des Rottes.

Les partenaires se concerteront afin d'harmoniser, autant que faire se peut, leurs propositions de subventions et de rechercher la complémentarité tout en limitant les financements croisés.

-Crédits contractualisés au titre de « la politique de la ville »

- Pour l'Etat

Intervenant en plus des moyens de droit commun, la participation de l'Etat est principalement constituée par les crédits délégués annuellement par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) au Préfet de département, délégué de l'Agence, qui en assure la répartition entre les contrats urbains de cohésion sociale.

Ces crédits ont vocation à contribuer au financement, en fonction des projets élaborés, d'actions d'animation (soutien aux associations...), d'intégration et de lutte contre les discriminations, d'opérations au titre des programmes ville-vie-vacances, ...

Pour le présent contrat, leur montant pour l'année 2007 est de 23 000 €. En outre, la dotation en nombre de postes adultes-relais, dispositif d'insertion et de médiation sociale (financé à hauteur de 80 % du SMIC par l'Etat), pourra être de 2 postes dès 2007.

- Pour la commune de Vendôme et la Communauté de communes du Pays de Vendôme

Les contributions de la ville et de la communauté intègreront un volet investissement portant sur la rénovation des espaces et des équipements publics mais non contractualisé et un volet fonctionnement.

Au delà de la mobilisation de leurs moyens de droit commun, la Ville et de la Communauté affecteront des crédits de fonctionnement à des actions visant spécifiquement l'accompagnement des populations en difficultés et des jeunes du quartier, le développement de la vie associative et de la citoyenneté aux Rottes, l'accès au droit et la lutte contre les discriminations. L'engagement de la Ville représente un montant de 216 000 € en 2007 (par référence au budget 2006). La contribution de la Communauté du Pays de Vendôme s'élève quant à elle à 486 000 € en 2007 (par référence au budget 2006).

- Pour le Conseil Général de Loir-et-Cher

Au regard de ses compétences, notamment en matière d'action sociale, le Conseil Général intervient activement en direction des populations des quartiers en souffrance.

Déjà impliqué dans le soutien à des actions de cohésion sociale dans les quartiers sensibles, il renouvelle son engagement, en sus de la contribution de ses moyens de droit commun, par un apport financier annuel à hauteur de 72 000 €.

Ce montant intègre le soutien aux actions d'animation et à celles menées par la ville ou la communauté, ainsi que par les associations, afin de favoriser l'insertion sociale et prévenir la délinquance.

Ces engagements financiers, relevant tant de l'Etat que de la Ville, de la Communauté et du Département, restent conditionnés à l'inscription des crédits correspondants aux lois de finances pour l'Etat et aux décisions des assemblées délibérantes pour les collectivités concernées.

- <u>La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)</u>

Cette dotation est attribuée par l'Etat aux communes de plus de 5 000 habitants en fonction de leurs ressources et de leurs charges.

Etant destinée à prendre en compte les difficultés urbaines dans leur ensemble, et sans remettre en cause le principe de non affectation des crédits versés à ce titre, cette ressource doit être évoquée dans le CUCS en raison de sa vocation à aider au désenclavement des quartiers en difficulté.

Le montant pour la ville de Vendôme a été de 322 131 € en 2005 et de 362 567 € en 2006. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu un abondement au niveau national de cette dotation de 120 M€ par an, pendant 5 ans (2005 à 2009).

Le code général des collectivités territoriales stipule, en son article L 2234-19 que «le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement».

- Engagements des autres partenaires

- Les bailleurs sociaux

L'OPAC de Loir-et-Cher, la société Jacques Gabriel, la société Loir-et-Cher Logement sont des acteurs efficaces de la mise en œuvre des initiatives visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Ils contribuent en outre à développer des actions de gestion urbaine de proximité et de médiation.

- La Caisse d'allocations familiales

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CAF intervient de manière active dans les domaines du soutien aux familles et à l'exercice de la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité, du renforcement du lien entre les habitants en favorisant l'accès à la vie sociale et à la citoyenneté.

- La Caisse des Dépôts et Consignations

Par ses dispositions pouvant être déployées dans les territoires fragiles, elle est susceptible de contribuer à l'émergence d'un contexte économique plus favorable au développement d'activités économiques et à l'insertion professionnelle de publics en difficulté (mise en œuvre d'outils d'ingénierie de projet, soutien aux initiatives de collectivités et de leurs partenaires pour faciliter la venue d'activités créatrices d'emplois, accompagnement de porteurs de projets, créateurs et chefs d'entreprises...).

Ces intervenants s'engagent, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, à poursuivre leurs efforts, dans les secteurs d'activités et avec les moyens qui leur sont propres, en vue de définir les modalités d'une intervention sociale plus efficace et mieux coordonnée avec les autres partenaires favorisant le développement des quartiers en difficulté et le mieux-être de leurs habitants.

Le pilotage du contrat urbain de cohésion sociale

Le Comité de pilotage

Instance décisionnelle co-présidée par le Maire de Vendôme, Président de la Communauté du Pays de Vendôme et le Sous-Préfet territorialement compétent, le comité de pilotage réunit les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il a pour missions de veiller à la déclinaison opérationnelle de ce dispositif contractuel, de prendre connaissance du déroulement des actions et de les réorienter si nécessaire, d'apprécier les conditions de leur suivi et de leur évaluation.

Il se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la sous-préfecture de Vendôme en liaison avec le référent « politique de la ville » de la préfecture.

En outre, **des groupes de travail thématiques** pourront se réunir en tant que de besoin, en fonction des actions développées autour des orientations prioritaires du contrat.

Le coordonnateur à la mairie de Vendôme

Désigné par le Maire, il assure l'interface entre la Ville, les partenaires institutionnels et associatifs, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le référent « politique de la ville » à la Préfecture

Les relations avec les habitants

Le comité de quartier, l'implication du milieu associatif en matière de propositions et de réalisation d'actions à destination du quartier considéré, la concertation et les échanges entretenus ou créés entre ces acteurs et les partenaires institutionnels constituent des vecteurs de communication sur les préoccupations et les attentes de la population.

D'autres modalités pourront être définies afin de compléter l'information et la concertation avec les habitants prioritairement concernés par la démarche et les mesures mises en œuvre dans le cadre du présent contrat.

Le suivi et l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale

La mise en œuvre des actions selon les orientations prioritaires ci-avant définies reposera sur les dispositifs de droit commun et ceux, spécifiques, relevant des moyens dédiés à la réalisation d'actions à destination des quartiers en difficulté.

Elle fera l'objet d'une concertation entre les différents partenaires, validée par le comité de pilotage.

Le tableau de bord de suivi annuel

Le suivi du dispositif renvoie à une démarche d'observation du territoire prioritaire.

Un tableau de bord général reprendra les indicateurs de suivi qui pourront être adaptés et devra permettre d'étudier dans quelle mesure les écarts territoriaux ont évolué, afin de réorienter, si nécessaire, les actions mises en œuvre en fonction des objectifs retenus.

Ce tableau de bord sera accompagné d'un suivi financier et sera présenté chaque année au comité de pilotage. Les moyens de droit commun mobilisés en faveur du quartier devront être pris en compte.

En outre, les données diffusées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles permettront la comparaison entre les différents niveaux de territoires pour mesurer les écarts à combler entre les quartiers prioritaires et les autres échelons territoriaux.

L'évaluation globale

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation à échéance de trois ans afin d'établir une appréciation d'ensemble sur la réalisation des objectifs et les conditions de sa reconduction.

Durée du contrat

Le présent contrat urbain de cohésion sociale est signé pour une durée de 3 ans (2007-2009).

Il pourra être reconduit pour une même durée (2010-2012) sur la base d'une évaluation destinée à réorienter, si nécessaire, les actions engagées.

VENDOME, le 19 mars 2007

Le Maire de Vendôme, Président de la Communauté du pays de Vendôme, Le Préfet de Loir-et-Cher, Délégué de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Daniel CHANET

Pierre POUESSEL

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher,

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher,

Maurice LEROY

Jean-Yves PREVOTAT

Le Président de l'OPAC de Loir et Cher,

Le directeur général adjoint de la S.A. Jacques GABRIEL,

Claude DENIS

Daniel BUCHY

Le Président de la S.A. Loir et Cher Logement, Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Maurice BEAUGENDRE

Yves AGUITON